

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
079-217900240-20230502-2023-05-04-DE
Date de télétransmission : 05/05/2023
Date de réception préfecture : 05/05/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le 2 mai à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 20 avril 2023,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 19
Présents : 13
Votants : 16
(dont 3 mandats)

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,
Virginie FAVIER, Pascal LEFEVRE, Sylvie MOREAU,
Anne-Claire AUGEREAU, François GUILLOT,
Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU, Manuella REAUTE et
Stéphanie WANLIN GUERINEAU
Absents excusés : Catherine PINEAU qui a donné mandat à Éric CUSEY
Christelle GIRAUD qui a donné mandat à Sylvie MOREAU
Florent TRUQUIN qui a donné mandat à Anne-Claire AUGEREAU
Thibault BONNANFANT

Absents : Éric MILLET et Cécile THOMAS,
Secrétaire : Éric CUSEY

Affiché le 5 mai 2023

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA COMMUNE
(délibération n° 2023-05-04)

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de l'association de parents d'élèves pour
l'organisation du spectacle de Noël et de la fête des écoles estimé à
1 298 €,
Considérant que l'association de parents d'élèves sollicite l'aide de la
commune à hauteur de 400 €,

Le conseil municipal, par un vote unanime, accorde une subvention de
400 € à l'association de parents d'élèves pour l'organisation du spectacle
de Noël et de la fête des écoles.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX

Le secrétaire de séance,
Éric CUSEY

